



Réquisition d'une partie de mon terrain par la mairie

Par Visiteur

Bonjour,
La mairie a réquisitionné une partie de mon terrain pour construire des lotissements sans que je sois informé. A t-il le droit, quels sont mes recours?
Merci

Par Visiteur

Cher monsieur,

La mairie a réquisitionné une partie de mon terrain pour construire des lotissements sans que je sois informé. A t-il le droit, quels sont mes recours?

Je trouve cela très étrange.

En effet, il n'est pas possible de vous exproprier de tout ou partie de l'un de vos terrains sans respecter une procédure strictement réglementée d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Outre le fait que cette expropriation doit faire l'objet d'une enquête publique, une indemnité doit obligatoirement vous être versée, avec une fixation par le juge en cas de désaccord.

Bref, vous devez absolument prendre un avocat en engageant une procédure pour non respect de la procédure d'expropriation afin d'en demander la nullité.

Très cordialement.

Par Visiteur

Y a t-il un article ou un décret ou une loi qui dit que cela n'est pas possible de prendre un terrain de cette façon, auquel cas les quels?

Par Visiteur

Cher monsieur,

Tenez, voici un des articles en question:

Article 545 du Code civil:

Nul ne peut être contraint de céder sa propriété, si ce n'est pour cause d'utilité publique, et moyennant une juste et préalable indemnité.

Très cordialement.

Par Visiteur

Bonjour,

Ce terrain en question, j'ai le plan du terrain mais l'organisme chargé de poser des pierres(piquet) pour délimiter et borner le terrain ne l'a pas encore fait malgré une demande de ma part. L'absence de ces pierres de bornage ne jouera t-il pas contre moi, tout en sachant que j'ai le plan?

Cordialement,

Par Visiteur

Cher monsieur,

A partir du moment où vous avez le titre de propriété, on doit respecter la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Confiez votre dossier à un avocat afin d'intenter une procédure.

Très cordialement.